

Concours Auteurs

Règlement saison 2018/2019

1. Définitions

Cette compétition est destinée à récompenser des ensembles de photographies. Cela signifie : continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche, donnant ainsi une unité à l'ensemble. Le Concours National d'Auteur se veut un tremplin vers le Grand Prix d'Auteur. Ces compétitions sont réservées aux épreuves sur papier.

2. Dates et lieu

Le Concours Régional Auteurs aura lieu le 15 décembre 2018, dans les locaux du club
Numerica Photo Club Faverges :

Le lieu exact vous sera communiqué avant la date du concours.

Le jugement du Concours Régional Auteurs commencera vers 9 heures.

A la suite du jugement et de l'annonce des résultats, une large place sera donnée pour une discussion entre les personnes présentes (auteurs ou non) et le jury. Ce sera l'occasion de comprendre les notes données.

Ensuite, nous présenterons toutes les séries ayant participé au Concours Régional Auteurs IP qui aura été jugé par internet auparavant, et dont nous annoncerons les résultats.

3. Inscription

Le concours est ouvert à tous, auteurs affiliés ou non. Une personne non affiliée devra s'acquitter d'une somme de 5€, payée par chèque à l'ordre de l'UR11, et adressé au Commissaire Régional qui vérifiera les listes de participation. Les auteurs non affiliés doivent faire créer un numéro d'adhérent fictif par le président de l'UR (presur11@federation-photo.fr, en précisant le club d'appartenance). Cette fonctionnalité était précédemment ouverte aux présidents de club, mais elle ne fonctionne plus sur le nouvel outil. Cela sera remis en service prochainement.

Toutes les séries devront être inscrites au concours par l'intermédiaire du site <http://copain.federation-photo.fr/>, avant le 7 décembre 2018, minuit.

Vous devrez télécharger tous les fichiers des images de vos séries (nouveau saison 2018/2019).

4. Montage et envoi des photos papier

Le délai est court, et il faut vous assurer que vos séries seront en possession du Commissaire Régional au plus tard avant le début du jugement.

Les épreuves, Noir-et-Blanc et/ou Couleur, devront être présentées de façon à assurer l'harmonisation de l'ensemble. Le nombre d'images d'une série doit être compris entre 8 et 15 inclus.

Chaque auteur peut présenter deux séries, une seule série pourra être sélectionnée pour le National 2.

Un support carton est recommandé, cependant les images imprimées et sans support carton ou Marie-louise sont admises sous la condition que le papier utilisé fasse au minimum 300 grammes. Les supports carton ne devront pas dépasser une épaisseur de 2 mm.

Les épreuves doivent avoir des dimensions comprises entre 30 cm, pour la plus petite dimension, et 50 cm, pour la plus grande, soit par exemple: 30 x 30, 30 x 40, 30 x 50, 40 x 40, 40 x 50 et 50 x 50 cm.

Il est possible de présenter plusieurs images sur le même support, même si cette option est déconseillée.

Chaque épreuve devra comporter au dos, en haut à gauche, l'étiquette téléchargée sur le site ci-dessus après son inscription.

Plusieurs solutions pour faire parvenir vos dossiers :

- **Par La Poste :**
Dominique GASTALDI
730 chemin des sources
38870 Saint Pierre de Bressieux

- **Par Mondial Relay (moins cher, 6 à 8€)**

Utilisez l'adresse du Commissaire Régional pour destinataire.

1. Allez sur le site www.mondialrelay.fr pour inscrire votre envoi
2. Sélectionnez le relais :

VIVAL
41 GRANDE RUE OCTAVE CHENAVAS
FR-38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

en précisant :

email : presur11@federation-photo.fr ;

mobile : 06 98 95 81 32 (cela permet d'avoir l'info d'arrivée d'un colis)

3. Déposez votre colis à un Mondial Relay proche de chez vous

Cette solution est à privilégier par rapport à La Poste, car plus souple quant aux horaires de retrait des colis.

- **Amener les séries le jour du jugement :**

Les séries peuvent également être amenées le jour du jugement sur le lieu où se déroule le concours. Il faut dans tous les cas que l'inscription ait été faite auparavant.

5. Envoi des fichiers informatiques

Les images de chaque série devront être envoyées en HD (compris dans un format 1920 x 1920 pixels) grâce au site de téléchargement www.wetransfer.com, à l'adresse presur11@federation-photo.fr.

6. Retour des photos

Les photos seront rendues à la fin du jugement (pour celles non sélectionnées) ou lors de la prochaine « Journée de l'UR ».

A noter : le Concours Régional sélectionne les séries qui participeront au Concours National 2 de l'année suivante. Les séries sélectionnées seront donc conservées jusqu'en juin 2019.

7. Autres points

Comme dit plus haut, ce concours est qualificatif pour le Concours National Auteurs 2.

Le quota de sélection de notre UR est de 8 séries.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Commissaire Régional qui est également le Président de l'UR11, Dominique Gastaldi (presur11@federation-photo.fr)